

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

(dont la dénomination sociale est ANPAA)

Association loi 1901

20 rue Saint Fiacre

75000 PARIS



LA COMPTABILITÉ  EFFET GROUPE

Siège social : 8 rue Alfred de Vigny -25000 BESANCON - Tél. : +33 (0)3 81 84 49 13
Commissaires aux Comptes inscrits sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachés à la CRCC de Besançon-Dijon
SARL au capital de 50 320 € - RCS Besançon 443 160 817 - www.cofides.fr

La Comptabilité
EXPERTISE COMPTABLE & CREATIVITE

Baume-les-Dames

Cofides L'audit
AUDIT LEGAL & STRATEGIE

Belfort

Prévio Patrimoine
VOTRE REUSSITE, AUJOURD'HUI & DEMAIN

Besançon

Audit Contrôle Légal
TOUTE LA COMPTABILITE A DIJON

Dijon

Morteau

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE
(dont la dénomination sociale est ANPAA)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (dont la dénomination sociale est ANPAA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3.5.1 de l'annexe décrit les méthodes retenues par l'association pour l'établissement des comptes résultant de l'ensemble des données financières et comptables du siège, des directions régionales et des établissements de l'association.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

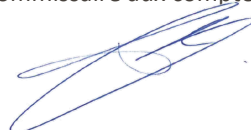
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Besançon, le 10 juin 2022

Pour COFIDES-L'AUDIT
Anne-Céline CARTIER
Commissaire aux comptes

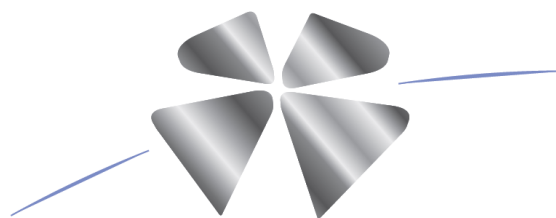


ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ALBOUY ASSOCIES CONSULT

Conseil d'entreprise - Expertise comptable
Audit - Ressources humaines



Association Addictions France dénommée A.N.P.A.A.
20 Rue Saint-Fiacre
75002 PARIS-02

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021
Durée : 12 mois

Résidence LES JACOBINS (près Hôtel de Ville) 9, rue Camille DOULS - 12000 RODEZ
Adresse postale : B.P. 303 - 12003 RODEZ Cedex Tél. 05 65 77 11 00 - Fax 05 65 77 11 11 - E mail c.albouy@audit-albouy.com
ALBOUY ASSOCIES CONSULT-S.A.S. au capital de 48 000 Euros - RCS RODEZ B 427 280 326 - N° TVA : FR 55 427 280 326



BILAN ACTIF

Association Addictions France

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	29 107,53	26 592,42	2 515,11	10 332,26
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	927 975,75	822 639,40	105 336,35	125 804,19
Autres	323,00		323,00	323,00
Immobilisations incorporelles en cours				24 594,54
Avances et acomptes	100,00		100,00	100,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 551 547,22		1 551 547,22	1 506 785,22
Constructions	17 942 902,84	6 594 682,24	11 348 220,60	10 243 596,78
Installations techn., matériel et outil. ind.	1 069 224,86	748 795,43	320 429,43	164 725,75
Immobilisations corporelles en cours	140 152,88		140 152,88	987 008,01
Avances et acomptes	12 012,30		12 012,30	
Autres	13 245 499,24	10 233 738,18	3 011 761,06	3 095 806,30
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	246 620,00	11 000,00	235 620,00	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	33 031,87		33 031,87	33 016,87
Prêts	-202,47		-202,47	-733,62
Autres	618 995,20		618 995,20	574 048,46
TOTAL (I)	35 817 290,22	18 437 447,67	17 379 842,55	16 765 407,76
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	2 153 065,75	89 414,40	2 063 651,35	1 277 468,11
Créances reçues par legs ou donations	111 533,36	19 986,74	91 546,62	-18 086,74
Autres	10 079 030,04		10 079 030,04	4 560 670,40
Valeurs mobilières de placement	7 238 141,45		7 238 141,45	7 165 135,15
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	65 228 008,63		65 228 008,63	58 781 689,59
Charges constatées d'avance	815 663,03		815 663,03	925 104,82
TOTAL (II)	85 625 442,26	109 401,14	85 516 041,12	72 691 981,33
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	121 442 732,48	18 546 848,81	102 895 883,67	89 457 389,09



BILAN PASSIF

Association Addictions France

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	296 475,36	326 592,73
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	32 542,85	2 425,48
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	22 202,83	22 202,83
Réserves pour projet de l'entité	16 441 637,96	15 591 970,14
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>16 001 270,27</i>	<i>15 122 162,45</i>
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	<i>7 940 139,59</i>	<i>6 950 228,07</i>
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>	<i>1 097 591,75</i>	<i>975 072,24</i>
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement</i>	<i>6 963 538,93</i>	<i>7 196 862,14</i>
Autres		
Report à nouveau	6 415 877,66	4 417 928,68
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>5 362 262,55</i>	<i>3 631 628,31</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	8 462 815,87	2 843 435,58
<i>Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>7 007 185,71</i>	<i>3 095 212,35</i>
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>31 671 552,53</i>	<i>23 204 555,44</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	6 092 773,05	6 346 354,57
Provisions réglementées	12 208 453,57	11 551 022,49
TOTAL (I)	49 972 779,15	41 101 932,50
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	446 403,36	
Fonds dédiés	29 999 985,74	23 079 137,81
TOTAL (II)	30 446 389,10	23 079 137,81
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 290 982,25	1 590 504,43
Provisions pour charges	2 833 574,08	3 036 411,09
TOTAL (III)	4 124 556,33	4 626 915,52
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 150 738,96	1 245 456,87
Emprunts et dettes financières diverses	965,05	590,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 531 272,01	4 030 561,41
Dettes des legs ou donations	750,00	
Dettes fiscales et sociales	10 038 987,13	13 331 507,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47 903,33	25 100,51
Autres dettes	1 568 831,41	1 317 221,45
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 012 711,20	698 965,50
TOTAL (IV)	18 352 159,09	20 649 403,26
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	102 895 883,67	89 457 389,09



COMPTE DE RESULTAT

Association Addictions France

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	639 336,36	511 791,28
Ventes de dons en nature	3 062,74	2 503,18
Ventes de biens des activités sociales et médico-sociales		10 098,77
Prestations de services	2 628 780,23	1 795 680,66
Parrainages		
Prestations de services des activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	20 034 714,18	18 555 888,22
Contributions financ. des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	89 104 814,52	83 116 533,63
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	701 141,96	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 074 542,52	1 485 437,63
Utilisations des fonds dédiés	7 379 518,17	4 159 626,10
Autres produits	42 692,26	99 438,70
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	122 608 602,94	109 736 998,17
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 598,80	2 196,81
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	21 435 880,82	19 122 181,94
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 396 823,86	5 221 828,42
Salaires et traitements	49 320 193,29	48 451 833,37
Charges sociales	20 574 901,32	20 277 139,05
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 663 457,27	1 596 852,48
Dotations aux provisions	1 784 159,29	1 784 391,96
Reports en fonds dédiés	14 564 019,01	10 966 646,12
Autres charges	182 146,11	203 647,89
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	114 923 179,77	107 626 718,04
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	7 685 423,17	2 110 280,13
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	63,77	9 842,95
Autres intérêts et produits assimilés	726,77	14 725,95
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	170 872,04	111 100,28
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	171 662,58	135 669,18



COMPTE DE RESULTAT

Association Addictions France

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 316,29	29 412,59
Différences négatives de change	17,65	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	27 333,94	29 412,59
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	144 328,64	106 256,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	359 605,05	287 078,55
Sur opérations en capital	925 766,39	971 584,03
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	540 888,78	166 121,63
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 826 260,22	1 424 784,21
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	447 005,80	157 884,15
Sur opérations en capital	70 890,76	262 963,93
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	675 299,60	377 037,27
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 193 196,16	797 885,35
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	633 064,06	626 898,86
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	124 606 525,74	111 297 451,56
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	116 143 709,87	108 454 015,98
EXCÉDENT OU DÉFICIT	8 462 815,87	2 843 435,58
EXCÉDENT OU DÉFICIT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE	7 007 185,71	3 095 212,35



Annexe des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021

1. Préambule

2. Présentation de l'association et de ses activités

- 2.1 Présentation de l'association
- 2.2 Faits significatifs de l'exercice 2021
- 2.3 Evènements postérieurs à la clôture

3. Règles et méthodes comptables

- 3.1 Principes comptables
- 3.2 Dérogations aux principes comptables
- 3.3 Evènements postérieurs à la clôture
- 3.4 Changements de méthode comptable
- 3.5 Principales méthodes utilisées

4. Informations relatives au bilan

- 4.1 Tableau des immobilisations
- 4.2 Tableau des amortissements
- 4.3 Tableau des dépréciations
- 4.4 Etat des créances
- 4.5 Détail des produits à recevoir
- 4.6 Détail des charges constatées d'avance
- 4.7 Variation des fonds propres
- 4.8 Report à nouveau
- 4.9 Détermination du résultat global
- 4.10 Fonds dédiés
- 4.11 Fonds reportés sur legs
- 4.12 Tableau des provisions pour risques et charges
- 4.13 Etat des dettes
- 4.14 Détail des charges à payer
- 4.15 Détail des produits constatés d'avance

5. Informations relatives au Compte de Résultat

- 5.1 Détail des produits d'exploitation
- 5.2 Détail des financements publics
- 5.3 Détail du résultat exceptionnel
- 5.4 Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie »

6. Autres informations

- 6.1 Contributions volontaires en nature
- 6.2 Engagements hors bilan
- 6.3 Effectif
- 6.4 Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles



1. Préambule

Les notes composant la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'Association Addictions France dénommée ANPAA pour l'exercice 2021 couvrant la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 et qui se résumant de la manière suivante :

Total du Bilan	102 895 883,67
Total Produits	124 606 525,74
Total Charges	116 143 709,87
RESULTAT	8 462 815,87

Les comptes de l'Association sont établis en EUROS et les informations chiffrées contenues dans la présente annexe sont également exprimées dans cette devise.

Depuis le 01/01/2005, Associations Addictions France dénommée ANPAA applique le plan comptable conforme au modèle prévu par les décrets et arrêtés concernant les établissements médico-sociaux. Parallèlement, une comptabilité analytique a été mise en place pour permettre :

- d'une part de ventiler les produits et les charges selon la nomenclature par « Groupes fonctionnels » utilisée par les tiers financeurs ;
- d'autre part de déterminer les résultats de chacune des activités développées à l'intérieur de trois pôles analytiques « Siège & DR », « Prévention » et « Médico-social ».



2. Présentation de l'association et de ses activités

2.1 Présentation de l'association

Fondée en 1872 par Claude Bernard et Louis Pasteur, Association Addictions France est une Association loi 1901 reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire.

L'association intervient sur la prévention, la réduction des risques et les soins des personnes toutes les conduites addictives : alcool, tabac, cannabis, médicaments psychotropes, drogues illicites, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans substance. Ses activités incluent :

- Sensibiliser et agir en promotion de la santé, à travers des actions de prévention adaptées à chaque public selon son âge, ses lieux de vie et leur vulnérabilité.
- Former et conseiller en milieu professionnel, en proposant des formations à destination des professionnels de première ligne (professionnels de santé, travailleurs sociaux...) agissant auprès de personnes concernées directement ou indirectement par les addictions et aux professionnels relais dans le monde du travail.
- Accompagner les personnes en difficulté et leur entourage, à travers différents centres gérés par l'Association : CSAPA, CAARUD, offre de soin résidentiel, CJC
- Militer pour une politique de santé cohérente sur les addictions, et veiller au respect effectif de la loi Evin encadrant la publicité pour l'alcool.

2.2 Faits significatifs de l'exercice 2021

Représentation de l'association

Lors de la session du 26 juin 2021, le Conseil d'Administration a élu Jacqueline KERJEAN au Bureau de l'Association en remplacement de Catherine SIMON, démissionnaire.

Le Bureau national est ainsi constitué :

- Président : Bernard FASSET
- Vice-présidents : Amine BENYAMINA, Patrick DAIME, Jacqueline KERJEAN
- Secrétaire général : Hervé MARTINI
- Secrétaire général adjoint : Dominique KELLER
- Trésorier général : Luc DUROUCHOUX
- Trésorier général adjoint : Jean NORMAND



Legs

L'Association a accepté un legs d'une personne décédée résidant dans le département de l'Aveyron (12), en tant que colégataire avec une autre association à but non lucratif, à raison de 50% chacune, et dont la quote-part afférente à l'Association représente une estimation initiale de 672 k€. La déclaration et l'acte de notoriété ont été établis sur l'exercice 2021. L'ensemble des biens mobiliers corporels et immobiliers ont vocation à être cédés.

Au cours de l'année 2021, la vente d'un appartement a été réalisée pour 1 350 k€, dont 50% du prix de cession revient à Addictions France (valeur d'entrée au patrimoine : 430 k€, dont 215 k€ pour Addictions France). Un véhicule et un bien immobilier ont été réévalués à une valeur inférieure à celle initialement établie, se traduisant par une dépréciation comptable de 11 k€. La somme résiduelle du legs a fait l'objet d'une dotation en fonds reportés, dans l'attente de son utilisation. A noter que deux immeubles situés respectivement à Livinhac-le-Haut (12) et Toulouse (31) ont fait l'objet d'offres d'achat au 1^{er} semestre 2022.

Enfin, l'établissement de la Haute-Garonne (31) a été destinataire d'un produit d'assurance-vie pour 26 k€

Le détail des fonds perçus est précisé au paragraphe 5.4

Projets immobiliers

Vente Cherbourg-en-Cotentin (50) : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 22 juin 2013 avait autorisé la vente de la propriété sis 11, rue du Dr Schweiter à La Glacière (Manche) à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine et l'affectation du prix de vente au financement de l'acquisition de nouveaux locaux. Une offre d'achat répondant à ces critères a été transmise au 1^{er} trimestre 2022.

Bail LAM Amiens (80) : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 avait autorisé, sous conditions précisées ci-après, la signature d'un bail notarié pour une durée de 17 ans avec le centre hospitalier Philippe PINEL d'Amiens afin de louer le bâtiment dénommé l'Essor sis Route de Paris à Amiens (80) dont ce centre hospitalier est propriétaire pour y héberger les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) que Addictions France gèrera sur Amiens.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 23 octobre 2021 a revu son autorisation de souscrire à un emprunt, à un montant plus élevé, tout en maintenant inchangé le taux maximal de 1,30%.

Ventes Rennes (35) : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 avait autorisé la vente des locaux de l'ANPAA sis 112B rue Eugène Pottier à Rennes (35) à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine ou d'un expert immobilier indépendant. La cession s'est concrétisée sur 2021

Achat Nevers (58) : L'Assemblée Générale du 26 juin 2021 autorise l'acquisition de locaux situés au 7 Bis Avenue Colbert à Nevers, pour réaliser ses activités sur le département de la Nièvre



Ventes Rodez (12) : L'Assemblée Générale du 26 juin 2021 autorise la vente des locaux sis 8, avenue de Paris à Rodez (12) à un prix inférieur à celui initialement autorisé par l'Assemblée Générale du 21 novembre 2015, prenant acte de la baisse du bien.

Fusion - Absorption

PRMF (36) : L'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 a approuvé le traité de fusion de l'Association PRMF par l'ANPAA sous condition suspensive de son approbation par l'Assemblée générale de l'Association PRMF.

Cette fusion est effective depuis le 1^{er} janvier 2021 et s'est traduite par l'intégration du bilan d'ouverture comprenant :

- Un actif immobilisé net pour 0,9 k€
- Un actif circulant net pour 123 k€
- Des fonds propres pour 97 k€
- Des dettes pour 27 k€

Externalisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite (Provisions IDR)

Pour rappel, le Conseil d'administration, suite aux décisions prises en décembre 2015 puis en décembre 2018, a pris position d'externaliser totalement les provisions pour indemnités de départ à la retraite. Le contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA avait été doté à fin 2020 à hauteur de 7 894 k€.

Suite à des départs en retraite observés en toute fin d'exercice, une demande de remboursement de 104 k€ avait été formulée, le remboursement est devenu effectif en février 2022. Au cours de l'année 2021, le remboursement a été demandé au titre des indemnités de départs en retraite versées à 20 salariés, pour un total perçu du fonds Axa de 328 k€.

Suite à cette opération, et pour s'assurer que le fonds Axa couvre l'intégralité de la provision IDR calculée à fin 2021, un abondement complémentaire de 339 k€ a été décidé fin 2021, et s'est concrétisé sur le 1^{er} semestre 2022.

Cet abondement tient compte des intérêts produits par le fonds AXA depuis la souscription du fonds en décembre 2015.

Entretiens professionnels

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle impose à tous les employeurs :

- la réalisation d'entretiens professionnels de ses salariés a minima tous les deux ans
- la réalisation d'un entretien professionnel de bilan de ses salariés tous les six ans (pouvant être tenu en même temps qu'un entretien professionnel classique)
- de faire faire à chaque salarié *a minima* une formation autre que celles conditionnant l'exercice de son métier

La non-application de ce principe impose un abondement de 3 000 € sur le compte formation de tout salarié concerné par cette non-application.



Fin octobre 2021, l'Association a procédé à un versement de 1 677 k€ au titre dudit abondement pour solder le risque.

Pour rappel, après consultation de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, et sur la base des informations obtenues par la Direction des Ressources Humaines, une charge à payer avait été constatée à fin 2019 à hauteur de 1 764 k€, mise à jour sur l'exercice 2020 au regard des mouvements de personnel. Suite à la réalisation de l'abondement, la charge à payer a été intégralement reprise.

Contestation d'arrêté de tarification

Depuis plusieurs années, l'Association a mené des recours contentieux devant les Tribunaux Interrégionaux de la Tarification Sanitaire et Sociale (TITSS) liés au surcoût engendré par l'application à 100 % de la grille indiciaire pour les médecins reconnus spécialistes. Selon les régions, ces surcoûts avaient fait l'objet de refus de financement par les ARS, entraînant pour certains établissements un déficit structurel sur leur activité.

Par décision du 19 juin 2021, le Conseil d'Etat a prononcé l'annulation de plusieurs jugements rendus en 2015 par les TITSS de Bordeaux et Lyon, ordonnant de fait aux ARS de tenir compte des surcoûts des médecins spécialistes dans leur financement.

Cette position est confortée par l'instruction 2021/231 du 17 novembre 2021, demandant aux ARS « *de ne plus réformer les dépenses liées aux rémunérations de médecins lors de la procédure budgétaire contradictoire* »

En conséquence du gain de cause obtenu, l'Association a obtenu un financement complémentaire sur tout ou partie des établissements des régions Île-de-France, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Grand-Est et Pays-de-la-Loire. Ce financement s'est matérialisé sous la forme de crédits non reconductibles et/ou de rebasages de charges de groupe 2.

Sur les établissements ayant obtenu des CNR par le passé, mais dont l'ARS avait demandé le provisionnement tant que l'affaire était en cours, il a été procédé à des reprises de provisions.

Pandémie Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et l'ensemble de ses conséquences au niveau légal et réglementaire –mesures de couvre-feu et de limitations d'accueil de public – ont eu un impact sur son activité de l'année 2021, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.



Les effets de cette crise sur l'association, notamment sur l'activité (eu égard à la gravité des conséquences de la crise sanitaire) sont les suivants :

- Report et/ou annulation des interventions au sein des établissements scolaires, des entreprises
- Report et/ou annulation des stages stupéfiants et autres interventions auprès du public
- Recours à des mesures de chômage partiel pour les salariés pour lesquels le télétravail n'était pas envisageable

Il convient de préciser que, sur les activités médico-sociales, les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) ont été maintenus ouverts durant la durée de l'état d'urgence sanitaire, avec limitation de l'accueil du public.

Il convient également de préciser que les mesures de soutien mises en place par l'Etat en réponse à la pandémie, ont pu se traduire, selon les régions, par l'obtention de crédits non reconductibles exceptionnels.

2.3 Evènements postérieurs à la clôture

Conflit russo-ukrainien

La situation de conflit entre la Fédération de Russie et la République d'Ukraine déclenchée en février 2022 est un évènement postérieur à la clôture de l'exercice 2021, lequel ne présente aucun impact significatif connu sur l'activité de l'Association, et n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.



3. Règles et méthodes comptables

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n°2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis

3.2 Dérogations aux principes comptables

Pour des raisons historiques ou pour tenir compte des demandes présentées par certains organismes accordant leur financement, des dérogations aux principes comptables généralement admis sont appliquées par certains établissements et directions régionales, et consistent principalement :

- à comptabiliser directement dans les « capitaux permanents » des éléments du compte de résultat dont le fait générateur concerne les exercices antérieurs ;
- à enregistrer parmi les charges de l'exercice, dans des comptes de dotations, des montants affectés à la constitution d'une « Réserve de trésorerie ».

Ces mouvements sont clairement identifiés dans la présentation du compte de résultat consolidé et sont également isolés dans la note n°5 de l'annexe qui retrace l'évolution des capitaux permanents (fonds associatifs).

Ces principes comptables dérogatoires ne modifient toutefois pas le montant des « capitaux permanents » dans le bilan de l'Association Addictions France.



3.3 Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 se poursuivant sur a minima le premier trimestre 2022 risquent d'avoir des conséquences sur nos comptes en 2022.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

3.4 Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2021.

3.5 Principales méthodes utilisées

3.5.1 Agrégation des comptes annuels

Associations Addictions France dénommée ANPAA, régie par les dispositions de la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, comprend outre son Siège social à Paris, des directions régionales et des établissements qui tiennent une comptabilité conformément aux procédures arrêtées par le Siège national. Les comptes de l'Association résultent de la consolidation de l'ensemble des données financières et comptables du siège, des directions régionales et des établissements de l'Association.



Les principales étapes de la procédure de consolidation des comptes pour tous les établissements et directions régionales entrant dans le cadre juridique de l'Association sont :

- tenir leur comptabilité depuis le 01/01/2013 sur le logiciel COMPTA-FIRST accessible par Internet, sur la base d'un plan comptable et d'un plan analytique uniques.
- faire réviser obligatoirement leurs comptes annuels par un Cabinet d'Expertise comptable habilité à "attester" lesdits comptes, et dont la mission de contrôle doit notamment avoir pour objet :
 - de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes tenus ;
 - de vérifier que les procédures internes sont correctement respectées, notamment pour ce qui concerne l'application du plan comptable, de procéder par sondages au contrôle des imputations comptables et de s'assurer que les principales dépenses de gestion sont régulièrement justifiées;
 - d'établir, sous leur responsabilité, un "Dossier de consolidation" dans lequel doivent être explicitées toutes les réserves éventuelles sur la sincérité ou la régularité des comptes à intégrer dans la consolidation.
- tous les mouvements "internes" réalisés au cours de l'exercice entre plusieurs directions régionales et/ou établissements entrant dans le périmètre de la consolidation doivent être enregistrés, par chacune d'eux, dans des comptes intitulés "Comptes de liaisons", afin de pouvoir ensuite être neutralisés en consolidation.
- les écritures d'élimination des mouvements de "liaisons" internes sont enregistrées dans un dossier comptable spécifique (Ajustement de consolidation) qui regroupe également les mouvements correctifs de certains comptes (stocks, comptes à régulariser débiteurs) et notamment les retraitements des amortissements concernant les constructions immobilisées. La neutralisation des comptes de liaison n'a toutefois pas pu être totalement réalisée et les différences peu significatives relevées lors de la consolidation ont été traitées selon la règle traditionnellement retenue, à savoir :
 - Ecart « liaisons bilan » rapporté au débit du compte « débiteurs divers »
 - Ecart « liaisons gestion » rapporté au crédit du compte « recettes diverses »

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021 par l'Association regroupent les données des 106 dossiers comptables tenus par :

- le Siège national ;
- 17 directions régionales, dont 2 directions régionales de prévention créées en 2019 (Bretagne, Hauts-de-France) et 1 créée en 21021 (Nouvelle-Aquitaine)
- 85 établissements gérant des ESMS ou des activités de Prévention, des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), des Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), des Appartements de coordination thérapeutique (ACT), et depuis 2013 des Maisons des Adolescents (MDA) ;



- L'établissement 99-93 « Pool Legs » créé depuis l'exercice 2021 pour isoler la gestion des fonds perçus au titre des legs et donations perçues par l'Association, plutôt que par un établissement précis ;
- l'établissement 99-95 « Pool Formation Interne » créé depuis décembre 2006 pour isoler la gestion des fonds cotisés sur les rémunérations versées par chacune des directions régionales et établissements ANPAA pour couvrir les obligations en matière de formation professionnelle continue des salariés de l'Association ;
- l'établissement 99-96 « Pool Solidarité » créé en 2004 avec pour objet de suivre l'utilisation des plus-values immobilières dégagées lors de cessions exceptionnelles de biens immobiliers ;
- l'établissement 99-97 « Pool Systèmes d'information » créé en 2016 en tant que « Pool GI2A » pour isoler les opérations réalisées en lien avec l'édition du logiciel-métier GI2A ; le périmètre de ce Pool a été étendu sur l'exercice 2017 à toutes les opérations réalisées en lien avec la gestion des principaux logiciels (GI2A, ComptaFirst, Nibelis, etc.)
- l'établissement 99-98 « Pool de trésorerie » constitué par l'ANPAA pour la gestion des avoirs détenus dans les comptes ouverts par les directions régionales et les établissements auprès de la banque Crédit Coopératif qui opère une consolidation des trésoreries.

Afin de préserver les résultats attestés de chacun des établissements et directions régionales entrant dans le périmètre de consolidation, certains ajustements sont constatés de façon globale en consolidation et apparaissent, de ce fait, isolés dans un dossier comptable particulier « OD de consolidation ». Ces régularisations trouvent leur origine dans les ajustements relatifs au traitement de l'amortissement des constructions immobilisées sur une durée homogène de 40 ans (cf. § 3.5.2), ainsi que dans certaines opérations non réciproques produisant un impact en résultat.

Dans les résultats consolidés au 31 décembre 2021, ces ajustements se résument comme suit :

Poste (en euros)	Charges	Produits	NET	Rappel N-1
Ajustement amortissements constructions	-131 443		131 443	-115 066
Ajustement prise en charge opérations intragroupes	20 672		-20 672	42 245



3.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur prix de revient d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilisation des biens définies comme suit :

- Frais d'établissement1 à 3 ans
- Logiciels informatiques.....1 à 3 ans
- Droit au bail.....1 à 3 ans (1 an en consolidation)
- Terrains.....non amortis
- Constructions :
 - immeubles non décomposés.....40 ans (a)
 - immeubles décomposés.....selon détail ci-dessous (b)
- Matériels & équipements techniques.....4 à 5 ans
- AAI divers.....6 à 10 ans
- Véhicules.....4 à 5 ans (neuf) et 3 à 4 ans (occasion)
- Matériel de bureau.....4 à 5 ans
- Matériel informatique.....3 à 4 ans
- Mobilier de bureau.....5 à 10 ans

Les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € peuvent être comptabilisés directement en compte de charges (60 623 000 : Petits matériels & équipements)

Amortissement financier des immeubles : les immeubles financés par des emprunts auprès du pool de trésorerie interne ou auprès d'un établissement financier sont le plus souvent, en accord avec les tiers financeurs, amortis sur la durée de l'emprunt (ou sur une durée très proche) afin que l'amortissement annuel permette également de couvrir les remboursements en capital. La régularisation des amortissements est effectuée en consolidation depuis décembre 2006 afin que tous les immeubles détenus par l'association soient amortis sur une durée de 40 ans.

Pour les immeubles susceptibles d'être décomposés, les amortissements sont constatés sur les durées suivantes :

- Terrain :non amorti
 - mais à évaluer et à isoler dans le compte correspondant.
- Structure et ouvrages assimilés.....40 ans, avec possibilité d'isoler le cas échéant :
 - Electricité.....25 ans
 - Plomberie/sanitaire.....25 ans
 - Ascenseurs.....15 ans
- Menuiseries extérieures.....25 ans
- Chauffage collectif.....25 ans
- Chauffage individuel.....15 ans
- Etanchéité.....15 ans
- Ravalement avec amélioration.....15 ans



3.5.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés, non cotés, sont évalués à leur prix de revient d'acquisition. Ils représentent essentiellement la contre-valeur des souscriptions de parts dans le capital du Crédit Coopératif, exigées par cette banque à l'occasion de l'octroi de financements.

Les créances immobilisées sont représentées par des dépôts de garantie ou des avances sur consommations, ainsi que par des prêts au personnel.

3.5.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées pour faire face au risque de non recouvrement total ou partiel des créances douteuses ou aléatoires : ces provisions figurent :

- soit dans les provisions pour dépréciation, en actif soustractif au bilan ;
- soit au passif parmi les « provisions pour risques ».

Les éventuelles créances ou dettes libellées en devises étrangères doivent être valorisées au cours du jour de clôture de l'exercice.

3.5.5 Valeurs mobilières de placement

Tous les placements de l'association sont gérés par le « Pool de Trésorerie » et sont principalement constitués par des parts dans des Fonds communs de placement, des billets de trésorerie à échéance ou des contrats de capitalisation. Les parts de FCP se trouvent valorisées au bilan à leur cours à la date de clôture des comptes.

La gestion des résultats du pool est traitée chaque trimestre civil et le résultat net trimestriel est réparti entre les directions régionales et établissements au prorata de leurs nombres débiteurs / créditeurs du trimestre.

Jusqu'en 2020, les résultats de gestion du Pool étaient enregistrés avec un trimestre de décalage, les éléments du quatrième trimestre de l'année civile ne pouvant être obtenus dans les délais d'arrêté des comptes consolidés. C'était la raison pour laquelle les plus-values résultant des cessions réalisées durant le quatrième trimestre ainsi que les plus-values latentes dégagées sur le portefeuille au 31 décembre figuraient au passif du bilan parmi les « produits perçus d'avance ».

A partir de 2021, les éléments du quatrième trimestre pouvant être obtenus dans les délais d'arrêté des comptes consolidés, il n'existe plus de décalage avec l'exercice comptable.

3.5.6 Disponibilités : banques, chèques postaux, caisses

Tous les avoirs détenus par l'association dans des établissements financiers sont regroupés et une compensation est opérée pour chaque établissement financier entre les soldes débiteurs et les soldes créditeurs, les seconds étant isolés au passif du bilan.



3.5.7 Réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé

A l'occasion des cessions de biens immobiliers notamment, les plus-values dégagées sont constatées en résultat exceptionnel, conformément aux règles comptables. En parallèle, une dotation exceptionnelle réglementée est constatée dans ce compte de réserves à concurrence du montant de la plus-value, ce qui revient à neutraliser cette dernière dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

Cette réserve est destinée à financer les nouveaux projets d'investissements immobiliers.

Les montants constatés depuis 2004 dans ce compte s'élève à la clôture de l'exercice à 8 077 668 €.



4. Informations relatives au bilan

4.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	2020	Entrées	Sorties	Autres mvts	2021
Frais d'établissement	29 108				29 108
Logiciels informatiques	898 575	6 423	-16 563	39 541	927 976
Autres immos incorporelles	323				323
Immobilisations en cours	24 595	3 645		-28 240	0
Avances & acomptes	100				100
Immos Incorporelles	952 700	10 068	-16 563	11 301	957 506
Terrains	1 506 785		-15 238	60 000	1 551 547
Constructions	11 583 329	497 460	-137 154	658 391	12 602 026
AAI sur constructions	4 826 480	377 051	-69 853	207 199	5 340 877
Matériel & Equipements	882 266	234 848	-47 347	-542	1 069 225
AAI divers	6 410 373	298 870	-150 585	-17 083	6 541 575
Véhicules	1 477 443	36 357	-37 034	25 702	1 502 468
Matériel de bureau	590 511	24 645	-47 317	13 531	581 370
Matériel informatique	2 263 671	333 062	-111 194	-3 847	2 481 691
Mobilier de bureau	2 099 455	114 074	-81 416	6 282	2 138 396
Immobilisations en cours	987 008	89 413		-936 268	140 153
Avances & acomptes	0	12 641		-629	12 012
Issu de legs destiné à être cédé	0	461 620	-215 000		246 620
Immos Corporelles	32 627 321	2 480 040	-912 139	12 737	34 207 959
Titres immobilisés	33 017	15			33 032
Prêts	-734	531			-202
Dépôts & cautionnements	573 927	44 947			618 874
Autres immos financières	122				122
Immos Financières	606 332	45 493	0	0	651 825
IMMOBILISATIONS BRUTES	34 186 353	2 535 601	-928 702	24 039	35 817 290



4.2 Tableau des amortissements

Amortissements	2020	Dotations	Reprises	Autres mvts	2021
Frais d'établissement	18 775	7 817			26 592
Logiciels informatiques	772 771	65 808	-16 563	623	822 639
Autres immos incorporelles	0				0
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	0				0
Immos Incorporelles	791 546	73 625	-16 563	623	849 232
Terrains	0				0
Constructions	3 243 861	295 896	-104 984	1 525	3 436 299
AAI sur constructions	2 922 351	279 884	-69 066	25 215	3 158 383
Matériel & Equipements	717 540	81 194	-47 347	-2 591	748 795
AAI divers	4 308 103	432 838	-145 388	-26 294	4 569 259
Véhicules	1 340 423	73 447	-37 034	12 050	1 388 886
Matériel de bureau	549 916	15 518	-45 271	9 743	529 906
Matériel informatique	1 768 173	306 369	-109 156	8 856	1 974 242
Mobilier de bureau	1 774 760	83 326	-81 416	-8 081	1 768 590
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	0				0
Immos Corporelles	16 625 127	1 568 473	-639 662	20 422	17 574 361
Titres immobilisés	0				0
Prêts	0				0
Dépôts & cautionnements	0				0
Autres immos financières	0				0
Immos Financières	0	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS	17 416 673	1 642 098	-656 225	21 046	18 423 592



4.3 Tableau des dépréciations

POSTE	2020	Dotations	Reprises	Autres Mvts	2021
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	4 272	11 000	-1 417		13 855
Immobilisations financières	0				0
Stocks et en-cours	0				0
Créances usagers	83 043	19 459	-15 896	2 809	89 414
Autres actifs	18 087	1 900			19 987
TOTAL PROVISIONS D'ACTIF	105 401	32 359	-17 313	2 809	123 256

Impact résultat d'exploitation		32 359	-15 896	
Impact résultat financier				
Impact résultat exceptionnel			-1 417	

4.4 Etat des créances

POSTE	TOTAL	< 1 an	> 1 an
Prêts	-202	-202	0
Dépôts et cautionnements	618 874		618 874
Autres immos financières	33 153		33 153
Créances - Actif immobilisé	651 825	-202	652 027
Tiers & comptes rattachés	2 153 066	2 153 066	
Personnel & comptes rattachés	122 841	122 841	
Organismes sociaux	409 466	409 466	
Etat - Impôts et taxes	1 875 595	1 875 595	
Comptes courants GCSMS	267 806	267 806	
Subventions & Produits à recevoir	7 324 161	7 324 161	
Débiteurs divers	190 695	190 695	
Charges constatées d'avance	815 663	815 663	
Créances - Actif circulant	13 159 292	13 159 292	
TOTAL CREANCES	13 811 117	13 159 090	652 027



4.5 Détail des produits à recevoir

POSTE	2021	2020
Immobilisations financières		
Tiers & comptes rattachés	578 154	398 903
Personnel & comptes rattachés	25 221	7 088
Organismes sociaux	407 572	521 749
Etat - Impôts et taxes	1 875 595	
Subventions à recevoir	5 338 499	2 583 183
Produits divers à recevoir	1 997 161	457 272
Disponibilités - Intérêts courus	507 504	440 577
Produits à recevoir	10 729 706	4 408 773

4.6 Détail des charges constatées d'avance

POSTE	2021	2020
Exploitation	815 663	925 105
Financiers		
Exceptionnel		
Charges constatées d'avance	815 663	925 105



4.7 Variation des fonds propres

POSTE	2020	Affectation Résult° N-1	Affectation Résult° ante	Reclassmt	Autres Mvts	2021
Fonds propres sans droit de reprise	326 593			-30 117		296 475
Fonds propres sans droit de reprise	326 593	0	0	-30 117	0	296 475
Excédents affectés à l'investissement	6 950 228	848 891	143 605		-2 585	7 940 140
Excédents affectés Couverture BFR	975 072			122 520		1 097 592
Réserve de compensation	6 066 676	103 480	40 534	-594 780		5 615 909
Autres réserves	1 622 197	84 714	132 729	-29 440		1 810 200
Report à nouveau	5 321 138	-112 036	226 170	464 777	36 207	5 936 255
Fonds propres sans droit de reprise	20 935 311	925 050	543 037	-36 924	33 622	22 400 096
Fonds propres avec droit de reprise	2 425			30 117		32 543
Résultats sous contrôle tiers financeurs	3 631 628	1 956 617	-233 466	7 484		5 362 263
Dépenses refusées et non opposables	-4 534 838	-38 231	-309 572			-4 882 640
Fonds propres avec droit de reprise	-900 784	1 918 386	-543 038	37 601	0	512 165
Résultat net de l'exercice	2 843 436	-2 843 436			8 462 816	8 462 816
Subventions d'investissement s/BNR	6 346 355				-253 582	6 092 773
Provisions pour couverture BFR	4 130 786					4 130 786
Amortissements dérogatoires	0					0
Réserve +/- values cessions d'actifs	7 420 237			184 717	472 714	8 077 668
Autres provisions réglementées	0					0
Provisions réglementées	11 551 022	0	0	184 717	472 714	12 208 454
FONDS PROPRES	41 101 933	0	-1	155 277	8 715 570	49 972 779

4.8 Report à nouveau

POSTE	2020	Affectation Résult° N-1	Affectation Résult° ante	Reclassmt	Autres Mvts	2021
Report à nouveau débiteur (110)	5 321 138	-112 036	226 170	464 777	36 207	5 936 255
Report à nouveau créditeur (119)	0					0
RàN sans droit de reprise	5 321 138	-112 036	226 170	464 777	36 207	5 936 255
Résultats sous contrôle tiers financeurs	3 631 628	1 956 617	-233 466	7 484		5 362 263
Charges rejetées	-3 653 280	-9 712	-315 896			-3 978 887
Dépenses non opposables - Prov° CP	-381 330	-28 519	-10 787			-420 636
Dépenses non opposables - Autres	-500 227		17 110			-483 117
RàN avec droit de reprise	-903 209	1 918 386	-543 038	7 484	0	479 622



4.9 Détermination du résultat global

POSTE	2021	2020
RESULTAT	8 462 816	2 843 436
Part sous gestion contrôlée (MS)	7 007 186	3 095 212
Part sous gestion propre	1 455 630	-251 777

4.10 Fonds dédiés

POSTE	2020	Dotations	Reprises	Reclassmt	Autres Mvts	2021
Fonds dédiés Prévention	8 507 631	6 155 643	-3 811 399	-133 720		10 718 156
Fonds dédiés Médico-Social	14 571 507	8 408 376	-3 568 119	-21 558	-108 376	19 281 830
Fonds dédiés	23 079 138	14 564 019	-7 379 518	-155 277	-108 376	29 999 986

Pour rappel, ces comptes enregistrent la quote-part des subventions attribuées pour financer des actions engagées avant le 31/12/2021 mais qui ne pourront être achevées qu'ultérieurement.

A noter que dans certains cas particuliers, des fonds dédiés ont été réaffectés, à la demande des tiers financeurs, au poste « subventions d'équipement » ou « Réserves d'investissement » afin de permettre le financement d'investissements. Au compte de résultat, les produits d'exploitation enregistrent le montant net des reprises de fonds dédiés atténuées de ces réaffectations.

4.11 Fonds reportés sur legs

POSTE	2020	Dotations	Reprises	Reclassmt	Autres Mvts	2021
Fonds reportés - Legs T. ép L.	0	446 403				446 403
Fonds reportés sur legs	0	446 403	0	0	0	446 403



4.12 Tableau des provisions pour risques et charges

POSTE	2020	Dotations	Reprises	Autres Mvts	2021
Provisions Indemnité Départ Retraite	1 028	536 547	-537 575		0
Provisions grosses réparations	394 606	74 902	-84 172		385 336
Autres provisions pour risques	1 590 504	560 819	-860 341		1 290 982
Autres provisions pour charges	2 640 777	611 891	-804 430		2 448 238
Provisions pour risques et charges	4 626 916	1 784 159	-2 286 518	0	4 124 556
Impact résultat d'exploitation		1 784 159	-1 966 659		
Impact résultat financier					
Impact résultat exceptionnel			-319 859		

4.12.1 Provisions pour indemnités de retraites (IDR) à payer

Depuis l'exercice 2006, l'ANPAA a décidé de généraliser la constitution de provision IDR pour l'ensemble des salariés présents au 31 décembre, selon la méthode préconisée par la norme IAS-19. Pour les calculs au 31 décembre 2021, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Age de départ à la retraite.....65 ans
- Taux annuel d'évolution des salaires.....1,60 %
- Taux de charges sociales et fiscales.....58,54%
- Taux d'actualisation.....3,25 %
- Table de « turn over »
- Table de mortalité (INED)

La valeur actuelle probable des indemnités de fin de carrière (VAP-IFC) est calculée sur la base des droits que les salariés auront acquis lorsqu'ils auront atteint l'âge de départ en retraite.

La provision est déterminée au 31/12/N sur la base de la VAP-IFC, proportionnellement à l'ancienneté acquise par les salariés à cette date par rapport à l'ancienneté qu'ils auront à l'âge de leur départ en retraite.

Pour rappel, le Conseil d'Administration, par décisions du 12 décembre 2015 et du 15 décembre 2018, avait décidé d'externaliser totalement les provisions pour départ à la retraite sur un contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA.

En cas de départ en retraite d'un salarié, il peut être procédé à un rapatriement d'argent depuis le fonds AXA, dans les conditions et limites contractuelles.



Conformément à la procédure mise en place à compter de l'exercice 2019, chaque établissement constate successivement :

- La variation N/N-1 de la provision IDR, selon les modalités comptables en vigueur (dotation en charge d'exploitation, reprise en produit d'exploitation)
- S'il y a lieu de constater un abondement complémentaire au niveau national, la reprise de la variation en produit d'exploitation
- S'il y a lieu de constater un abondement complémentaire au niveau national, la constatation soit de l'abondement complémentaire en charges d'exploitation sur le poste d'assurance, soit la régularisation du surabondement en produits d'exploitation sur le poste de transfert de charges ; au niveau national, ces opérations sont nettées sur le poste d'assurance

Le suivi de la valorisation du fonds est détaillé au paragraphe 6.2.1

4.13 Etat des dettes

POSTE	TOTAL	< 1 an	> 1 an
Emprunts auprès etabl. de crédit	1 148 247	93 662	1 054 585
Dettes financières diverses	3 451	3 451	
Fournisseurs & comptes rattachés	4 531 272	4 531 272	
Personnel & comptes rattachés	4 461 339	4 461 339	
Organismes sociaux	4 710 299	4 710 299	
Etat - Impôts et taxes	867 349	867 349	
Dettes sur immobilisations	47 903	47 903	
Autres dettes	1 569 581	1 569 581	
Produits constatés d'avance	1 012 711	1 012 711	
TOTAL DETTES	18 352 153	17 297 568	1 054 585



4.14 Détail des charges à payer

POSTE	2021	2020
Emprunts - Intérêts courus	2 486	1 248
Fournisseurs & comptes rattachés	2 210 423	2 194 723
Provisions Congés payés & RTT	4 178 254	4 133 626
Charges sur provisions CP & RTT	2 197 538	2 192 619
Personnel - Autres	110 131	151 390
Organismes sociaux	794 421	2 440 350
Etat - Impôts et taxes	450 131	442 563
Charges diverses à payer	596 651	356 786
Charges à payer	10 540 036	11 913 305

4.15 Détail des produits constatés d'avance

POSTE	2021	2020
Exploitation	1 012 711	652 469
Financiers		46 497
Exceptionnel		
Produits constatés d'avance	1 012 711	698 966



5. Informations relatives au Compte de Résultat

5.1 Détail des produits d'exploitation

Détail des produits d'exploitation	Médico-Social	Hors-MS	TOTAL
Ventes, Prestations de service	562 012	2 709 167	3 271 179
Dotations globales	89 061 733	43 081	89 104 815
Subventions d'exploitation	132 550	19 902 164	20 034 714
Reprise sur amort°, dépr°, transfert chg	1 554 978	519 564	2 074 543
Utilisation des fonds dédiés	3 490 109	3 889 409	7 379 518
Autres produits	34 948	706 290	741 238
PRODUITS D'EXPLOITATION	94 836 330	27 769 676	122 606 006

5.2 Détail des financements publics

Détail des financements publics	Union Européenne	Etat, Assur° Maladie, Sécu	ARS	Collectivités territoriales	Divers	TOTAL
CSAPA (dont GCSMS)			74 345 648			74 345 648
CAARUD			2 539 624			2 539 624
Autre Médico-Social (ACT, Micro-struc°)			2 248 283			2 248 283
Directions régionales /s CPOM			9 971 260			9 971 260
Dotations globales			89 104 815			89 104 815
CSAPA (dont GCSMS)		196 937	119 136	165 314	154 553	635 940
CAARUD				2 318	5 306	7 625
Autre Médico-Social (ACT, Micro-struc°)		97 273			10 000	107 273
Prévention et autres hors-MS		3 865 559	11 245 091	1 501 454	2 671 772	19 283 877
Subventions d'exploitation		4 159 768	11 364 227	1 669 087	2 841 631	20 034 714
Bretagne : 22			65 385			65 385
Grand-Est : 08, 51, 55, 88			46 107			46 107
Subventions d'invest° (2021 seult)			111 492			111 492
FINANCEMENTS PUBLICS		4 159 768	100 580 534	1 669 087	2 841 631	109 251 021



5.3 Détail du résultat exceptionnel

Détail résultat exceptionnel	2021	2020
Prod° Except° s/OP gestion	359 605	287 079
Produits de cession d'actif	1 158 879	514 833
QP Subv Invest mise en résultat	428 219	442 120
Reprises s/Provisions réglementées	202 371	161 573
Reprises s/Provisions exceptionnelles	321 276	
Autres produits exceptionnels	30 910	19 179
Produits exceptionnels	2 501 260	1 424 784
Pénalités, amendes	15 885	3 117
Charges sur exercices antérieurs	300 301	123 919
Autres charges except° s/OP gestion	130 820	30 849
VNC des actifs cédés	284 441	207 734
Dotations s/Provisions réglementées	675 000	359 798
Autres dotations exceptionnelles	300	17 239
Autres charges exceptionnelles	1 450	55 230
Charges exceptionnelles	1 408 196	797 885
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 093 064	626 899

5.4 Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie »

Détail Legs, donations, assurance-vie	2021
Montant perçu au titre d'assurances-vie	26 142
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	672 403
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	675 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Produits Legs, donations, assurance-vie	1 373 545
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	215 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	11 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	446 403
Charges Legs, donations, assurance-vie	672 403



6. Autres informations

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'association/fondation a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'Association.

6.2 Engagements hors bilan

6.2.1 Engagements en matière de pensions et retraites du personnel

Au 31/12/2021, les engagements IDR sont intégralement provisionnés externalisés dans les conditions décrites ci-dessus au paragraphe 4.11.1. L'engagement total représente 8 125 830 €.

L'ANPAA a historiquement opté pour la méthode préférentielle, consistant à comptabiliser dans son bilan la provision pour indemnités de départ en retraite. Son calcul repose sur la méthode prospective et sur la base des critères suivants, demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent :

- Age de départ en retraite : 65 ans
- Taux de progression annuel du salaire : 1,60% / an
- Taux moyen de charges (sociales et fiscales) : 58,54 %
- Taux d'actualisation : 3,25%
- Taux de rotation du personnel : nul

La provision ainsi calculée représente 8 125 830 €.

Cette somme a été intégralement externalisée auprès du prestataire Axa, tenant compte, outre de la valorisation à fin 2020 pour 7 894 322 € :

- des intérêts générés sur la période 2021
- des rapatriements sur des salariés partis en retraite sur l'exercice 2021 représentent une diminution du fonds de 327 916 €
- d'un abondement complémentaire de 339 381 € enregistré en charges à payer, devenu effectif début 2021

Au 31 décembre 2021, la valorisation du fonds externalisé, tenant compte des éléments précités, représente 8 125 830 €.



6.2.2 Autres engagements

Source : Informations transmises par les directions régionales et établissements dans les dossiers de consolidation.

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit	1 148 247
- part à moins d'un an	93 662
- part à plus d'un an et moins de 5 ans	299 540
- part à plus de cinq ans	755 045
b) engagement de crédit-bail (redevances restant à payer)	583 352
- crédit-bail mobilier & locations longue durée	583 352
- crédit-bail immobilier	
c) cautions données	
Engagements reçus	Montant
a) cautions reçues	
b) réservations de lits	

6.3 Effectif

Effectifs présents au 31 décembre N et N-1 :

Effectifs	2021	2020	Var.
Contrats à durée indéterminée (CDI)	1 564	1 481	83
Contrats à durée déterminée (CDD)	126	145	-19
Contrats aidés (CAE, CAV, CIE, CUI-CAE)	2	3	-1
Contrats d'apprentissage	13	3	10
Contrats de professionnalisation	2	2	
TOTAL EFFECTIFS	1 707	1 634	73



6.4 Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

La loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'un Collectivité territoriale supérieures à 50 000 € l'obligation de publier dans ses comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Au cours de l'exercice 2021, les trois plus hauts cadres dirigeants ont perçu :

(en euros)	Rémunérations brutes versées	Avantages en nature
Cadres dirigeants bénévoles	Néant	Néant
Cadres dirigeants salariés	255 357	Néant